

📍 FEUQUIÈRES-EN-VIMEU

Les élus ont tranché, l'éclairage nocturne reviendra en janvier

Face à un sentiment d'insécurité grandissant et malgré un débat nourri, Feuquières-en-Vimeu a décidé de mettre fin à l'extinction nocturne. Dès janvier 2026, les lampadaires resteront allumés toute la nuit.

Maryline Heckmann, maire de Feuquières-en-Vimeu, l'avait annoncé en octobre dernier : elle souhaitait que son conseil municipal se penche sur la question de l'éclairage nocturne dans les rues de la ville. Promesse tenue lors de la réunion des élus du 9 décembre : l'arrêt de l'extinction de l'éclairage public nocturne a fait l'objet d'une délibération, qui s'est soldée par la décision de rallumer les lumières de la ville tout au long de la nuit à partir du mois de janvier 2026.

Les débats autour de la table ont été denses, parfois techniques parfois plus terre à terre, mais une idée s'est imposée : l'obscurité ne rassure plus grand monde.

Des habitants « insécurisés »

Ce qui a motivé l'édile à mettre cette question sur la table, cette dernière l'a rappelé dès l'ouverture des débats : « Je suis régulièrement sollicitée par des administrés qui m'expliquent à quel point ils se sentent insécurisés la nuit, sans éclairage public ».

Cambriolages, vols, dégradation, incivilités... autant d'événements qui accentue le

sentiment d'insécurité et pèse sur le quotidien au fil du temps. Un constat qui n'est pas propre à la commune, les élus en ont bien conscience : À l'échelle du pays comme à l'international, le climat se fait de plus en plus anxiogène, et « tout le monde a peur de tout » relève un conseiller.

Un constat plein de nuances

Pour nourrir la réflexion et tenter d'éclaircir la situation à l'échelle de la municipalité, le 1^{er} adjoint au maire Michel Maviou a pris le temps d'exposer quelques statistiques communiquées par la gendarmerie. « Sur les cinq dernières années, la moyenne est de 103 incivilités par an, 50 % d'entre eux étant des cambriolages et des dégradations. 2025 est dans cette même moyenne, avec 104 incivilités sur les dix premiers mois. En revanche, pour 44 % de ces faits, il est impossible de savoir à quel moment du jour ou de la nuit ils ont eu lieu ».

Un constat tout en nuances auquel il faut en plus ajouter une donnée un peu contre-intuitive : L'absence d'éclairage peut tout autant aider les malfaiteurs que

les gêner. « Quand les lampadaires sont allumés, on ne remarque rien : les brigands se contentent de se cacher. Alors que dans l'obscurité, la moindre petite lueur de lampe torche se remarque vite ! »

Une chose est en tout cas certaine : l'absence d'éclairage public nocturne fait grandement perdre en efficacité le système de vidéosurveillance mis en place par la Ville dans différents points stratégiques : « La visibilité est très diminuée, dans l'obscurité » relate Géraud Cuvier, 3^e adjoint, rejoint par Maryline Heckmann : « C'est quand même dommage, quand on voit l'investissement que représente la vidéoprotection ».

Chute libre de la consommation

Lors de son instauration, l'un des arguments majeurs en faveur de l'extinction nocturne était économique. Mais la transition LED, déjà bien entamée dans la commune, a rebattu les cartes. Et sur ce point, les chiffres parlent d'eux-mêmes : la facture annuelle est passée de 358 881 € en 2017 à 191 533 € en cette année 2025. « Le passage en LED de la rue Henri



L'éclairage public feuquiérois a animé les débats au sein du conseil municipal, mais se rallumera finalement toute la nuit à partir de janvier 2026. Illustration - Adobe Stock

Barbusse à part exemple permis une baisse de 61 % de la consommation » a argumenté l'édile.

Cette tendance devrait d'ailleurs s'accroître dans les prochaines semaines, le passage en LED des rues Aristide Briand, Victor Hugo et de la République étant prévue pour toute fin décembre, voire début janvier 2026.

Une décision finalement actée

En résumé, la situation est bien moins manichéenne qu'elle semble l'être au premier abord. Mais il a tout de même fallu trancher, et prendre une décision : l'arrêt de l'extinction de l'éclairage public nocturne a été adopté, moins trois votes contre et une abstention.

Une décision qui divisera

peut-être autant les habitants que leurs élus, mais qui quoi qu'il arrive ne sera effective que dans un peu plus de deux semaines : période de fin d'année oblige, l'éclairage public reste actif tout au long de la nuit, comme à l'accoutumée.

À partir de janvier 2026, en revanche, la lumière reviendra... pour de bon.

● Benoit Doyen